

L'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2013-004 de la Municipalité de Ristigouche Sud-Est tenue le 2 décembre 2013 à la salle de conférence F.P. Adams à 18h30.

Présences : Monsieur François Boulay, maire et président de l'assemblée;
Mesdames : Antoinette Boilard, Hélène Doiron, Brigitte Kenny et Lisette Lavigne; Monsieur Alan Morrisson.
Madame Suzanne Bourdages, secrétaire-trésorière.

Aucune personne n'est venue contester le règlement numéro 2013-004 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est concernant les plaines inondables.

L'Assemblée ordinaire du 2 décembre 2013 tenue à la salle de conférence F.P.Adams à 19h.00.

Présences : Monsieur François Boulay, maire et président de l'assemblée;
Mesdames Antoinette Boilard, Hélène Doiron, Brigitte Kenny et Lisette Lavigne; Monsieur Alan Morrisson;
Madame Suzanne Bourdages, secrétaire-trésorière.

Contribuables présents : Madame Ghislaine Gendron, Messieurs Jules Ferland et Jean-Claude Gallant;

2013-210 1. Ordre du jour

L'ordre du jour est proposé accepté par Hélène Doiron et adopté unanimement avec varia ouvert.

2013-211 2. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 novembre est proposé accepté par Alan Morrisson et adopté unanimement avec la modification suivante pour le procès-verbal du 11 novembre au point 2 :

Le procès-verbal de l'assemblée **du 1^{er} octobre** est proposé accepté par Hélène Doiron et adopté unanimement et pour le procès-verbal de l'assemblée du 21 **novembre enlevez le nom d'Hélène dans les présences.**

3. Le suivi du procès-verbal est réglé

2013-212 4. Rapport-trésorier

Le rapport-trésorier du mois de novembre est proposé accepté par Hélène Doiron et adopté unanimement.

Il est proposé par Lisette Lavigne et adopté unanimement que les comptes suivants soient payés :

Bouffard Sanitaire	# 2701	917.57\$
La Croix Rouge	# 2702	150.00\$
Entreprise Armand Lagacé et Fils	# 2703	11 872.93\$
Gérald Breton	# 2704	34.76\$
Imprimerie des Anses	# 2705	136.06\$
Les Industries Leblanc	# 2706	31 177.05\$
Jean-Paul Breton	# 2707	264.00\$
J.M. Arseneault	# 2708	163.73\$
MRC D'Avignon	# 2709	340.60\$
RPM Marine	# 2710	179.39\$
Sertek Informatique Inc.	# 2711	54.91\$
Société du Chemin de Fer	# 2712	772.29\$
Municipalité de St-Alphonse	# 2713	375.91\$
Corporation Sun Média	# 2714	<u>209.97\$</u>
Total :		46 648.47\$

Plus comptes payés au cours du mois de novembre 2013 : 11 147.97\$

6. La correspondance est lue et classée

2013-213 7. Adoption du règlement de concordance portant le numéro 2013-004 afin de modifier les plaines inondables de la Municipalité de Ristigouche Sud-Est
PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE PORTANT LE NUMÉRO-2013-004
afin de modifier les plaines inondables de la Municipalité de Ristigouche
Partie Sud-Est.

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier la cartographie des plaines inondables afin de tenir compte des modifications d'aménagement et de développement de la MRC D'Avignon (2013-002).

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : Alan Morrisson

Et résolu unanimement

Que la cartographie des plaines inondables de la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est est abrogée et remplacée par la carte jointe en annexe.

Adopté à Ristigouche Partie Sud-Est-ce 2^{ième} jour de décembre 2013

François Boulay, maire

Suzanne Bourdages, sec.-trés.

2013-214 8. Avis de motion est donné par la conseillère Lisette Lavigne
Que l'assemblée publique pour l'adoption du budget 2014 et du règlement 2013-005 pour fixer le taux de la taxe foncière, les taxes spéciales pour les matières résiduelles et la récupération ainsi que le taux d'intérêts pour les comptes passés dû, aura lieu jeudi, le 19 décembre 2013 à 18h.30 au Centre Communautaire F.P. Adams.

2013-215 9. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2013-005
Pour réduire la limite de vitesse à 30 km/heure sur le Chemin du Parc
Avis de motion est donné par le conseiller Alan Morrisson que la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est abroge le règlement portant le numéro 2013-003 et le remplace par le règlement 2013-005 qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

2013-216 10. Adoption du Plan d'action de la PFM & MADA
Considérant l'importance et la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) et une démarche municipalité amie des aînés. (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés;
Il est proposé par Hélène Doiron et adopté unanimement que la municipalité adopte le document cadre et le plan d'action qui a été élaborer.

2013-217 11. Concours décorations de Noël à l'extérieur des résidences
Il est proposé par Brigitte Kenny et adopté unanimement que les juges passeront dans la Municipalité pour le concours extérieur de décoration de Noël dans la semaine du 16 décembre.

2013-218 12. Réservation des services de Me Nancy Roy
Il est proposé par Lisette Lavigne et adopté unanimement que le conseil municipal de Ristigouche Sud-Est réserve les services de Me Nancy Roy, notaire pour le dossier de vente pour taxes.

2013-219 13. Calendrier des séances ordinaires du conseil
Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Hélène Doiron
Et résolu unanimement

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h.00. Sauf pour l'assemblée ordinaire du mois de septembre qui aura mardi, le 2 septembre 2014.

Calendrier des réunions du conseil pour l'année 2014.

13 janvier	7 avril	7 juillet	6 octobre
3 février	5 mai	4 août	3 novembre
3 mars	2 juin	2 septembre (mardi)	1 ^{er} décembre

14. Association du cancer de l'est du Québec (à discuter lors du budget)

15. Varia

- 2013-220 16. Cours d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux
Il est proposé par Brigitte Kenny et adopté unanimement que la secrétaire-trésorière inscrive les 5 nouveaux élus municipaux au cours de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Le cours de formation aura lieu le 22 mars de 9h.00 à 16h.00 à Nouvelle et le coût est de 247.20\$ par inscription 60 jours avant le cours.
- 2013-221 17. Annulation résolution 2013-192
Il est proposé par Alan Morrisson et adopté unanimement que le conseil municipal annule la résolution 2013-192 demandant à la Banque canadienne Impériale de Commerce d'augmenter la marge de crédit de 40,000\$ supplémentaire ce qui ferait un total de 75,000\$ de marge de crédit.
- 2013-222 18. Cartes d'affaires de la Municipalité
Il est proposé par Alan Morrisson et adopté unanimement que la Municipalité de Ristigouche Sud-Est fasse des cartes d'affaires. Madame Ghislaine Gendron sortira des modèles pour faire les cartes d'affaires.
19. Rencontre du 26 novembre à Pointe-à-la-Croix avec Madame Diane Selesse pour du développement durable dans la région
Monsieur Alan Morrisson fait un résumé de cette rencontre. Une réunion est prévue mardi, le 28 janvier 2014 à 9h.30.
20. Résolution élu municipaux (à discuter à l'une des réunions de travail sur le budget)
21. Incitatif pour congé de taxes aux nouveaux résidents (à discuter lors d'une réunion de travail)
- 2013-223 22. Période d'emploi terminé - Gisèle Lavoie
Il est proposé par Brigitte Kenny et adopté unanimement que Madame Gisèle Lavoie terminera de travailler sur le Projet FAIR mercredi, le 4 décembre 2013.
23. Période de question
- 2013-224 24. Levée de l'assemblée
La levée de l'assemblée est proposée par Hélène Doiron.
Il est 10h20

François Boulay, maire

Suzanne Bourdages, sec.-trés.

Rapport-trésorier du mois de novembre 2013

Solde encaisse au 1er novembre 2013		47 719.03\$
Recettes du mois de novembre 2013		
Taxes municipales	5 554.67\$	
Intérêts arriérages	513.20\$	
Intérêts courus	0.05\$	
TPA	5.29\$	
Permis	10.00\$	
Mutations	50.00\$	
MTQ (voirie tertiaire)	<u>15 864.00\$</u>	
Total des revenus	21 997.21\$	69 716.24\$
Déboursés du mois de novembre 2013		
Gestion financière	1 803.10\$	
Gestion du personnel	1 564.48\$	
Évaluation	4.00\$	
Services techniques (lumières de rues)	256.19\$	
Éclairage des rues	215.18\$	
Contrat enlèvement des ordures	2 115.89\$	
Récupération	465.99\$	
Inspecteur municipal	235.78\$	
Salaire PDRF	1 760.40\$	
Matériaux PDRF	537.84\$	
Salaire FAIR	1 023.36\$	
Matériaux FAIR	1 727.17\$	
Législation	4 637.35\$	
TPS	157.57\$	
TVH	<u>85.82\$</u>	
Total des déboursés	16 590.12\$	
Solde encaisse au 30 novembre 2013		53 126.12\$
Moins frais bancaire		<u>(58.34)</u>
		53 067.78\$

Suzanne Bourdages, sec.-très.

L'assemblée publique pour l'adoption du budget tenue à la salle de Conférence F.P. Adams à 7h15.

Présences : Monsieur François Boulay, maire et président de l'assemblée;
Mesdames Antoinette Boilard, Hélène Doiron et Brigitte Kenny;
Madame Suzanne Bourdages, secrétaire-trésorière.

Contribuables présents : Madame Ghislaine Gendron, Messieurs Carl Adams et Jules Ferland.

Règlement Numéro 2013-006

1. Adoption du budget pour l'années financière 2014 et fixation du taux de la taxe foncière, tarif de compensation pour le recyclage, les ordures et taux d'intérêts.

Attendu qu'en vertu de l'article 954 du code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent :

Attendu que l'article 252 de Loi sur la fiscalité Municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir des règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

Attendu qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la Fiscalité Municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières et compensations en 4 versements, soit :

Chaque fois que le total de toutes les taxes et de tous les tarifs de compensation pour services municipaux dépasse (300\$) trois cents dollars pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisé en quatre (4) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30 jours) après la date d'envoi du compte, le deuxième versement est dû le 28 mai, le troisième versement est dû le 30 juillet et le quatrième versement est dû le 25 septembre 2014.

2013-225 **Attendu qu'un avis de motion** a été donné par la conseillère Lisette Lavigne à la séance ordinaire du 2 décembre 2013;

En conséquence, il est proposé par : Hélène Doiron
et résolu à l'unanimité

Que le règlement portant le numéro 2013-006 soit adopté et que le conseil statue par le règlement ce qui suit à savoir :

Article 1 : Le conseil adopte le budget dépenses qui suit pour l'année financière 2014.

Administration générale	96 425\$
Sécurité publique	19 290\$
Transport	114 666\$
Hygiène du milieu	27 743\$
Aménagement, urbanisme et développement	6 600\$
Loisirs et Culture	8 836\$
Frais de financement	<u>1 000\$</u>
Total des dépenses :	274 560\$

Article 2 : Le conseil adopte le budget recettes qui suit pour l'année financière 2014

Taxes :	149 402\$
Païement tenant lieu de taxe :	288\$
Autres recettes de sources locales :	37 627\$
Transferts :	51 828\$
Surplus accumulé	<u>35 415\$</u>
Total des recettes :	274 560\$

Article 3 : Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.20\$ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2014, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Article 4 : Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales (certificats d'évaluation périodiques) ainsi qu'à toutes taxes exigibles suite à une correction au rôle d'évaluation en vigueur.

Article 5 : Le tarif de compensation pour les matières recyclables et ce pour tous les immeubles identifiés.

Matières recyclables avec bac :	87\$
Matières recyclables sans bac :	65\$

Article 6 : Les tarifs de compensation pour le service de cueillette des ordures et ce pour tous les immeubles identifiés sont fixés à :

Résidence avec bac :	272\$
Résidence sans bac :	250\$
Résidence saisonnière avec bac	147\$
Camping Alexander	125\$
Camping R.V.	125\$

Article 7: Lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, le solde devient : Exigible l'intérêt et le délai de prescription applicable au compte de taxe s'appliquent alors au solde.

Article 8 : Le taux d'intérêts pour tous les comptes dû à la municipalité est fixé à 18% par année ou 1.5% par mois pour l'exercice financier 2014.

Article 9 : Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

La levée de l'assemblée est proposée par : Brigitte Kenny
Il est 20h00.

Adopté à Ristigouche Sud-Est-ce 19^{ième} jour de décembre 2013.

François Boulay, maire

Suzanne Bourdages, sec.-trés.